

Prenez garde aux frelons asiatiques

---<<x>>---

Ces quelques lignes sont destinées à informer du risque que peut représenter l'espèce invasive dite « frelon asiatique » (*vespa velutina nigrithorax*).

Pour ma part, j'en étais resté aux lignes rassurantes du Ministère de l'agriculture (J.O. du 5/01/2010), qui précisait : « ...Concernant les risques potentiels pour la santé et la sécurité publiques, les données actuelles ne semblent pas dénoter une augmentation des piqûres d'hyménoptères dans les départements colonisés par le frelon asiatique. Il faut noter que cette espèce n'est pas impliquée dans un nombre élevé d'accidents graves en Asie... ».

Mais voilà, pour ne parler que de 2011 dont nous ne sommes qu'à la moitié, dans le Médoc une personne d'une cinquantaine d'années vient de succomber des suites de piqûres du frelon. En Charente-Maritime, les nids de *vespa velutina* prolifèrent et c'est inquiétant.

Tout récemment sur le territoire de la commune de Nieul-sur-mer, un apiculteur âgé d'une quarantaine d'années et en bonne santé, habitué aux insectes et immunisé contre les piqûres d'abeilles a reçu à l'avant bras, deux piqûres de frelons. Dans le quart d'heure qui suivit, il commença à ressentir des troubles de la vision, une sorte d'éblouissement qui l'incita à se rendre dans une pharmacie proche où il perdit connaissance. Le pharmacien le conduisit chez un médecin situé à proximité où il reçut les premiers soins indispensables. S'en suivit l'appel des Secours pour mise en observation pendant quelques heures aux Urgences du Centre Hospitalier de La Rochelle.

Je savais le « frelon asiatique » agressif, mais je n'imaginai pas une telle virulence de son venin. Je conseille aux apiculteurs, quand ils travaillent dans leurs ruchers (où le frelon vient souvent attaquer les abeilles), de se vêtir avec de tenues de protection totale et aussi de mettre des gants.

Quelques rares « scientifiques » colportent que la piqure du frelon n'est pas plus dangereuse que celle de la guêpe (ils devraient tester sur eux-mêmes !). Toujours est-il que le frelon asiatique tarde à être classé nuisible ce qui limite les mesures de lutte à des piègeages constitués de bouteilles en plastique avec un peu de bière dedans.

Pour ma part je conseillerai aux personnes qui découvrent un nid d'être très prudentes, c'est véritablement dangereux. Vous pouvez les signaler aux Sapeurs pompiers (en principe ils interviennent sur un espace public ou s'il y a danger pour la population), vous pouvez aussi en informer l'Etat par le biais des services de la Préfecture. Mais souvent les personnes sont contraintes de faire appel, à leurs frais, à une entreprise spécialisée dans la destruction d'insectes.

Christian GIRAUDET

Président du Syndicat Apicole Départemental de la Charente-Maritime